

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES  
RESSOURCES ANIMALES ET  
HALIEUTIQUES**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**  
-----

**DIRECTION GENERALE DU FONCIER, DE  
LA FORMATION ET DE L'ORGANISATION  
DU MONDE RURAL**

**BURKINA FASO**



*La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons*

**PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION AGRICOLE ET  
RURALE  
(PSD-FAR)**

Période : 2026 - 2030

**Document de Stratégie**

**Novembre 2025**

## Sommaire

Sommaire .....	i
Avant- propos .....	iii
Sigles et abréviations.....	v
Résumé .....	viii
Introduction.....	1
I. Analyse de la situation de la formation agricole et rurale .....	2
1.1. Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la formation agricole et rurale .....	2
1.2. Le bilan de la SNFAR 2019-2023 .....	5
1.3. Les évolutions au niveau de la formation agricole et rurale. ....	5
1.3.1. Les évolutions au niveau continental. ....	5
1.3.2. Les évolutions au niveau national. ....	7
1.3.3. Les évolutions au plan opérationnel. ....	8
II. Cadre institutionnel, organisationnel et règlementaire .....	11
2.1. Cadre institutionnel et organisationnel.....	11
2.2. Cadre juridique et règlementaire .....	12
2.3. Défis à relever.....	14
III. Eléments de la Stratégie de développement la Formation Agricole et Rurale.....	15
3.1. Fondements, Vision et Principes directeurs.....	15
3.1.1. Fondements.....	15
3.1.2. Vision .....	16
3.1.3. Principes directeurs .....	17
3.2. Orientations stratégiques.....	18
3.2.1. Objectif global.....	18
3.2.2. Impacts attendus .....	18
3.2.3. Axes, objectifs stratégiques et effets attendus .....	18
3.2.3.1. Axe stratégique 1 : Renforcement de la professionnalisation des acteurs du monde agricole et rural .....	19
3.2.3.2. Axe stratégique 2 : Développement de l'Enseignement et la formation techniques et professionnels dans le secteur agricole et rural. ....	21
3.2.3.3. Axe stratégique 3 : Amélioration de la gouvernance de l'enseignement et de la formation technique et professionnels agricole. ....	23
IV. Dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation.....	25
4.1. Dispositions et Instruments de mise en œuvre.....	25
4.2. Acteurs de mise en œuvre.....	26

4.2.1. Acteurs Etatiques.....	26
4.2.2. Acteurs non Etatiques .....	27
4.3. Cadre organisationnel de mise en œuvre .....	27
4.3.1 Les missions de la Direction Générale du Foncier de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR).....	27
4.3.2. La maison des compétences Burkina Suudu Bawdè (BSB), du ministère en charge de la formation professionnelle.....	29
4.3.3. Le comité élargi de suivi technique .....	30
4.3.4 Le comité technique restreint de suivi .....	32
4.4. Suivi et évaluation .....	33
4.4.1. Mécanisme de suivi-évaluation.....	33
4.4.2. Outils de suivi-évaluation .....	34
4.5. Mécanisme de financement.....	34
Conclusion .....	35
ANNEXE .....	A

## **Avant- propos**

L'idée d'élaborer une Stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) est née des suites d'une recommandation d'une rencontre des ministres en charge de la formation agricole tenue à Ouagadougou en décembre 2005. C'est dans cette optique que plusieurs documents, dont le dernier en date, celui de 2019-2023, ont été élaborés pour servir de cadre d'orientation et de planification pour les interventions dans le domaine de la formation agricole et rurale (FAR).

Des expériences antérieures, il ressort la difficulté de piloter et de suivre la mise en œuvre des SNFAR à cause de la non fonctionnalité des instances de gouvernance mises en place. Ces instances comprenant plusieurs acteurs venant de plusieurs ministères, des organisations professionnelles et du secteur privé, n'ont pas pu se mettre en place pour des raisons de lourdeur administrative et de budget.

Par conséquent, il est indiqué de redimensionner la stratégie de la FAR pour une maîtrise de sa mise en œuvre, en prenant le soin de circonscrire les champs d'actions, de préciser le leadership pour le pilotage et de faire le lien avec les plans stratégiques des autres départements ministériels dans le domaine de l'enseignement et de la formation technique et professionnels. C'est ce qui a motivé la production du présent plan stratégique placé sous le leadership de la Direction Générale, du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR).

Le but de l'élaboration de la présente stratégie est de faire non seulement le bilan de la mise en œuvre de la SNFAR terminée en 2023 mais surtout de contribuer à un meilleur dimensionnement du contenu pour une meilleure gouvernance des initiatives en matière de formation agricole et rurale. En effet plusieurs intervenants ont développé et sont en train d'implémenter des programmes et projets dont le suivi et la capitalisation échappent aux structures de tutelles institutionnelles.

Il s'agit de contribuer à restaurer la concertation entre les acteurs Etatiques et les différents intervenants dans le domaine de la FAR, afin d'encourager la synergie, la complémentarité, le suivi, la capitalisation et surtout l'alignement avec les orientations de l'Etat en matière de formation professionnelle agricole.

Ainsi, nous encourageons tous les acteurs de la FAR, à s'engager fortement dans la concertation afin d'optimiser les actions sur le terrain pour les inscrire dans la durabilité.

Le succès de la mise en œuvre du plan stratégique de développement de la FAR nécessite l'engagement et la participation de tous à cette œuvre qui ambitionne participer à la transformation structurelle de l'économie nationale. Ainsi, nous vous invitons à vous l'approprier afin qu'elle serve les fins voulues par son élaboration.

## Sigles et abréviations

<b>APC</b>	: Approche par compétences
<b>ASPHF</b>	: Agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques
<b>ATA</b>	: Agent technique d'agriculture
<b>ATE</b>	: Agent technique d'élevage
<b>BPA</b>	: Bonnes pratiques agricoles
<b>BSB</b>	Burkina Suudu Bawdè
<b>CAB</b>	: Centre d'alphabétisation de base
<b>CE</b>	: Conseiller d'élevage
<b>CEDEAO</b>	: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
<b>CFJA</b>	: Centre de formation des jeunes agriculteurs
<b>CN/SNFAR</b>	: Conseil national de la formation agricole et rurale
<b>CNEFP</b>	: Conseil national de l'emploi et de la formation professionnelle
<b>CNRST</b>	: Centre national de la recherche scientifique et technologique
<b>COGES</b>	: Comité de gestion
<b>CPR</b>	: Centre de promotion rurale
<b>CQP</b>	: Certificat de qualification professionnelle
<b>CVD</b>	: Conseil de développement villageois
<b>DECf</b>	: Direction des écoles et centres de formation
<b>DGESS</b>	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles
<b>ECOWAP</b>	: Politique agricole de la CEDEAO
<b>EFTP</b>	: Enseignement et formation techniques et professionnels
<b>ENEF</b>	: Ecole nationale des eaux et forêts
<b>ENESA</b>	: Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale
<b>FAR</b>	: Formation agricole et rurale
<b>FFOM</b>	: Forces, faiblesses opportunités, menaces
<b>FJA</b>	: Formation des jeunes agriculteurs
<b>FONAENF</b>	: Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle
<b>IDR</b>	: Institut du développement rural
<b>INSD</b>	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>IRSAT</b>	: Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques
<b>MARAH</b>	: Ministère de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques
<b>MEAPLN</b>	: Ministère de l'Enseignement de base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationale
<b>MEEA</b>	: Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
<b>MEF</b>	: Ministère de l'économie et des finances

<b>MESRI</b>	: Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
<b>MSJE</b>	: Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi
<b>MESFPT</b>	: Ministère de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique
<b>MAAH</b>	: Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
<b>MARHASA</b>	: Ministère de l'agriculture, des ressources halieutiques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire
<b>MEEVCC</b>	: Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique
<b>MENA</b>	: Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
<b>MESRI</b>	: Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
<b>MINEFID</b>	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
<b>MJFIP</b>	: Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelles
<b>MRAH</b>	: Ministère des ressources animales et halieutiques
<b>OAP-H</b>	: Offensive agro-pastorale et halieutique
<b>ODD</b>	; Objectifs de Développement Durable
<b>ONG</b>	: Organisation non gouvernementale
<b>OP</b>	: Organisation Professionnelle
<b>PADEL-B</b>	: Programme d'appui au développement de l'élevage au Burkina Faso
<b>ONG</b>	: Organisation non gouvernementale
<b>OP</b>	: Organisation Professionnelle
<b>PA-SD</b>	: Plan d'action pour la stabilisation et le développement
<b>PADEL-B</b>	: Programme d'appui au développement de l'élevage au Burkina Faso
<b>PAPS/EFTP</b>	: Programme d'appui à la politique sectorielle de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels
<b>PAQPA</b>	; Projet d'Appui à la Qualification et à la Professionnalisation des Acteurs Agricoles
<b>PARPED</b>	: Programme d'augmentation de revenus et promotion de l'emploi décent
<b>PAS</b>	: Programme d'ajustement structurel
<b>PAU</b>	: Politique agricole de l'UEMOA
<b>PDA/ECV</b>	: Plan décennal d'action de l'environnement et du cadre de vie
<b>PDA/GIZ</b>	: Programme de développement de l'agriculture/ <i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>

<b>PDCPR</b>	: Programme de dynamisation des centres de promotion rurale
<b>PDDAA</b>	: Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
<b>PDSEB</b>	: Programme de développement stratégique de l'éducation de base
<b>PIB</b>	: Produit intérieur brut
<b>PN/EFTP</b>	: Politique nationale de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels
<b>PNDDAI</b>	: Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée
<b>PNDEL</b>	: Politique nationale de développement durable de l'élevage
<b>PNDES</b>	: Plan national de développement économique et social
<b>PNE</b>	: Politique national de l'environnement
<b>PNE</b>	: Politique nationale de l'emploi
<b>PNIASP</b>	: Programme Nationale d'investissement agro-sylvo-pastoral
<b>PNPA</b>	: Politique nationale de la pêche et de l'aquaculture
<b>PNSR</b>	: Programme national du secteur rural
<b>PNVACA</b>	: Programme national de vulgarisation agricole
<b>PPP</b>	: Partenariat public-privé
<b>ProEmploi/</b>	: projet de promotion de l'emploi pour les jeunes en milieu rural
<b>GIZ</b>	(GIZ/PROEMPLOI)
	: Programme de renforcement des capacités des jeunes de 14 à 18 ans
<b>PRIJ</b>	déscolarisés et sortant des structures d'éducation non formelle
<b>PRSAP</b>	: Projet de renforcement des services agricoles et pastoraux
<b>PSD-FAR</b>	: Plan stratégique de développement de la formation agricole et rurale
<b>PSCE/JF</b>	: Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes
<b>PSEF</b>	: Programme sectoriel d'éducation et de formation
<b>PTF</b>	: Partenaire technique et financier
<b>SDR</b>	: Stratégie de développement rural
<b>SNDDAI</b>	: Stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée
<b>SNFAR</b>	: Stratégie nationale de formation agricole et rurale
<b>SNSA</b>	: Stratégie nationale de sécurité alimentaire
<b>SNVA</b>	: Système national de vulgarisation agricole
<b>SP/CPSA</b>	: Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles
<b>ST/FAR</b>	: Secrétariat technique de la formation agricole et rurale
<b>TSA</b>	: Technicien supérieur d'agriculture
<b>TSE</b>	: Technicien supérieur d'élevage
<b>UEMOA</b>	: Union économique et monétaire ouest-africaine

## Résumé

Le développement du secteur rural a toujours été une priorité des politiques et stratégies de développement des autorités du pays, en ce sens qu'il contribue à plus de 23% au PIB (IAP, 2024) et absorbe plus de 63% de la population active.

Cependant, ce secteur est au cœur de nombreux défis qui sont entre autres la déforestation, les vagues de sécheresses récurrentes, la pratique d'une agriculture extensive sur brûlis avec la pratique de l'écoubage, l'érosion hydrique... Tous ces facteurs accélèrent la dégradation des terres qui subissent de plus en plus la pression démographique. A ces défis, viennent s'ajouter les déplacements internes de populations suite aux attaques terroristes auxquelles le pays est confronté depuis une dizaine d'années.

Le pays reste résilient avec l'engagement des populations rurales, soutenues par des politiques publiques très audacieuses telles que le plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) adopté en janvier 2023 et l'offensive agro-pastorale et halieutique (2023-2025).

Plusieurs initiatives sont en cours d'implémentation ou sont programmées aussi bien au niveau des structures Etatiques qu'au niveau des partenaires techniques et financier. Il devient important que ces initiatives s'alignent sur les orientations nationales et que des mécanismes de gouvernance soient mis en place pour capitaliser les résultats de celles-ci.

Par conséquent, il va s'agir de doter les acteurs d'un référentiel de développement du capital humain agricole et rural en cohérence avec les nouvelles orientations du pays et l'environnement international.

Le défi majeur pour les cinq (05) prochaines années (2026-2030) est de former et d'œuvrer à insérer des jeunes et des femmes afin de contribuer à atteindre les objectifs du plan d'action de la stabilisation et du développement qui sont :

- L'autonomisation des populations affectées par le terrorisme,
- Le renforcement de la résilience des communautés rurales afin de soutenir le développement agricole et rural.

La vision du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) est de poser les bases d'un Burkina Faso nouveau en répondant aux défis sécuritaires, humanitaires, de gouvernance et de cohésion sociale. Ce plan vise à restaurer la sécurité, répondre efficacement à la crise humanitaire, promouvoir la bonne gouvernance, engager des réformes institutionnelles, œuvrer à la réconciliation nationale, organiser des élections libres et

inclusives, et améliorer les conditions de vie des populations tout en favorisant une croissance économique durable et inclusive.

Pour favoriser une croissance économique durable et inclusive, il est nécessaire d'avoir un capital humain en quantité et en qualité. A cet égard, la vision de ce nouveau plan stratégique pour la FAR (PSD-FAR), s'inscrit dans celle du PA-SD et est la suivante : « A l'horizon 2030, le Burkina Faso est un pays stable en pleine croissance grâce à une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans les corps de métiers agricoles et ruraux et susceptible de valoriser le potentiel économique du pays ».

Dans cette perspective, trois (03) axes stratégiques ont été définis. Il s'agit : (i) du renforcement de la professionnalisation des acteurs agricoles, (ii) du développement de l'enseignement et de formation techniques et professionnels dans le secteur agricole et rural et (iii) de l'amélioration de la gouvernance de l'enseignement et de la formation technique et professionnel agricole.

La mise en œuvre du PSD-FAR s'appuiera sur un plan d'actions triennal glissant (2026-2028) construit sur les initiatives de l'Etat et des partenaires techniques et financiers pour les cinq prochaines années en matière de formation agricole et rurale.

Par conséquent, il s'agira des actions déjà en cours ou planifiées dont le financement est assuré par l'Etat et ses partenaires au développement, le secteur privé, les organisations de la société civile, les ONG et associations de développement, les organisations professionnelles et les bénéficiaires.

La présente stratégie s'attache à améliorer la gouvernance de la FAR au niveau national. Il s'agit d'élaborer un plan d'action qui fait la synthèse de l'ensemble des initiatives en matière de formation agricole et rurale permettant ainsi à l'ensemble des acteurs de connaître les actions en cours au niveau national et créer les conditions pour une meilleure capitalisation des résultats afin de mieux renseigner les indicateurs au niveau national.

L'atteinte des objectifs de la FAR repose sur des hypothèses dont le renforcement de la sécurité dans les différentes régions du pays, le renforcement de la gouvernance et la mobilisation conséquente des ressources financières.

## **Introduction**

Au Burkina Faso, le secteur agrosylvopastoral et halieutique constitue l'un des moteurs de la croissance économique nationale et participe à l'amélioration des conditions de vie des populations. Il contribue à la formation du PIB à hauteur de 23,4% (IAP, 2024) et absorbe près de 63,3% de la population active.

Malgré plusieurs initiatives et les efforts consentis, les progrès enregistrés n'ont pas permis de sortir la majorité des populations rurales de la pauvreté, même que la sécurité alimentaire reste aujourd'hui encore un défi majeur pour le pays.

Pour remédier à cette situation de non satisfaction, des stratégies plus ambitieuses et structurées ont été entamées. En exemple, le plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) adopté en janvier 2023, s'est fixé comme objectifs généraux de :

- Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs.
- Promouvoir des pratiques agricoles résilientes et durables.

Ces initiatives visent à autonomiser les populations affectées par le terrorisme, renforcer la résilience des communautés rurales, et soutenir le développement agricole et rural.

Pour l'atteinte de ces objectifs ambitieux, il est absolument indiqué que toutes les énergies et initiatives soient mises en synergie pour en faciliter la gouvernance pour un meilleur suivi et la capitalisation afin de mieux renseigner les indicateurs au niveau national.

C'est ainsi que le présent document de PSD-FAR, s'est fixé comme objectifs de

- Contribuer à l'opérationnalisation du plan d'action pour la stabilisation et le développement notamment son pilier 3 « Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance » ;
- Élaborer un nouveau plan d'actions quinquennal 2026-2030 prenant en compte les initiatives en cours aussi bien au niveau des structures Etatiques qu'au niveau des projets et programmes ;
- Proposer un dispositif national et des outils pour suivre et capitaliser les résultats et approches développés par les différents acteurs conduisant des activités en matière de formation agricole et rurale.

Conçu dans une logique participative qui a bénéficié de la collaboration des parties prenantes du développement rural en général et de l'éducation et de la formation en particulier, le présent PSD-FAR s'articule autour de cinq points essentiels : (i) l'analyse de la situation de la FAR, (II) la synthèse des réponses proposées dans les politiques et stratégies, (III) les leçons apprises

des politiques, des stratégies, des programmes et projets passés et en cours, (IV) le contenu du plan stratégique, (V) son opérationnalisation avec un accent mis sur la question de la gouvernance.

Le document est assorti d'un plan d'action triennal de mise en œuvre sur la période 2026 – 2028.

## **I. Analyse de la situation de la formation agricole et rurale**

Au Burkina Faso, la sécurité alimentaire n'est pas régulièrement assurée et l'indice de la pauvreté demeure toujours élevée dans les zones rurales où l'agriculture est l'activité dominante. Selon l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), il était de 43,2% en 2021 contre 41,4% en 2018 et en milieu rural il est passé de 51,1% en 2018 à 52,7% en 2021.

Cette situation est imputable à des contraintes de diverses natures comme (i) l'insuffisance et l'inégale répartition spatio-temporelle des pluies, (ii) le faible niveau de formation des acteurs en milieu rural, (iii) le faible niveau d'équipements techniques, (iv) l'insuffisance d'innovations techniques, etc. Au regard de ces contraintes et de l'importance du secteur, l'Etat a fait du secteur agricole un des piliers de son développement à travers l'offensive agropastorale et halieutique 2023-2025 et le plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD), adopté en janvier 2023.

Pour remédier au faible niveau de formation des acteurs en milieu rural, le PA-SD, accorde une grande importance au renforcement du capital humain.

### **1.1. Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la formation agricole et rurale**

Le diagnostic du domaine de la formation agricole et rurale fait ressortir des forces qui peuvent constituer un levier pour son développement mais également quelques faiblesses qui limitent ses performances. En outre, des opportunités pouvant stimuler et soutenir l'émergence d'un domaine compétitif et créateur d'emplois décents ont été identifiées. Toutefois, la formation agricole et rurale fait face à certaines menaces qui peuvent annihiler les efforts des acteurs. Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du domaine sont consignées dans le tableau ci-après.

**Tableau 1:** Analyse FFOM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La volonté politique (qui s'est traduite par l'adoption et la mise en œuvre de politiques et stratégies nationales comme la PN/EFTP, le PAPS/EFTP, la PNE, le PA-SD, l'OAP-H, etc.) ;</li> <li>- La création d'un ministère chargé de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique</li> <li>- La création d'une maison de la compétence, Burkina Suudu Bawdè</li> <li>- L'existence d'un dispositif institutionnel d'accompagnement des acteurs;</li> <li>- Des expériences positives dans l'implantation de l'APC dans les structures de formation (cas des CPR et de l'ENAFA de Matourkou)</li> <li>- L'existence de partenariat avec les structures de recherche agricole ;</li> <li>- L'existence de structures de formation agricole et rurale ;</li> <li>- L'existence de dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle ;</li> <li>- La disponibilité des partenaires techniques et financiers (PTF) à accompagner le développement du secteur ;</li> <li>- La création de Collèges communautaires dans l'espace UEMOA ;</li> <li>- L'existence de plateforme de formation en ligne ;</li> <li>- etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La faible gouvernance de la formation agricole et rurale.</li> <li>- La faible capitalisation des actions des différents acteurs de la formation agricole et rurale ;</li> <li>- L'insuffisance de synergie d'actions et de complémentarité entre les multiples intervenants dans la formation agricole et rurale ;</li> <li>- L'insuffisance de financement destiné à la formation agricole et rurale ;</li> <li>- La faible capacité d'accueil des structures de formation et la vétusté des infrastructures et équipements ;</li> <li>- La non maîtrise de l'APC par les acteurs dans le domaine de la formation agricole et rurale ;</li> <li>- L'insuffisance des référentiels de formation agricole et rurale ;</li> <li>- La non harmonisation des programmes de formation ;</li> <li>- La faible implication du secteur privé dans la formation agricole et rurale ;</li> <li>- La faible prise en compte du genre dans les interventions ;</li> <li>- Des formations initiales trop théoriques ;</li> <li>- La formation à l'auto-emploi n'est pas développée ;</li> <li>- La faible contribution des organisations professionnelles à la formation agricole et rurale ;</li> <li>- L'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché de l'emploi ;</li> <li>- L'insuffisance de personnels autant formateurs que vulgarisateurs ;</li> <li>- L'insuffisance de l'offre de formation des formateurs dans la formation agricole et rurale ;</li> <li>- Un manque de suivi et d'évaluation : Il n'existe pas de mécanisme efficace pour évaluer l'impact des formations et ajuster les programmes en fonction des besoins évolutifs.</li> <li>- Les difficultés d'accès à la terre.</li> </ul>

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'existence de structures de recherche dans le domaine Agricole (Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST etc.) ;</li> <li>- L'émergence d'organisations socioprofessionnelles, consulaires et des prestataires privés (bureaux d'études, Collège des acteurs privés du secteur rural, associations et ONG)</li> <li>- De plus en plus de ressources humaines maîtrisant l'APC</li> <li>- L'émergence d'entreprises agricoles moyennes demandeuses de main d'œuvre qualifiée ;</li> <li>- L'existence de dispositif régional et sous régional d'appui à la formation agricole et rurale et à l'insertion socio-professionnelle ;</li> <li>- L'existence d'un marché potentiel pour les produits agricoles de qualité ;</li> <li>- L'opérationnalisation des agropoles ;</li> <li>- La création de cadres national et régional de certification ;</li> <li>- L'existence d'un portail numérique des ressources et outils de la formation professionnelle de l'espace UEMOA ;</li> <li>- L'adhésion des acteurs au dispositif institutionnel et leur participation aux différentes instances ;</li> <li>- L'existence d'une forte demande de formation par la jeunesse.</li> <li>- L'existence des Centre d'Education de Base Non Formelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exode rural ;</li> <li>- La fuite des jeunes ruraux vers les sites d'orpaillage ;</li> <li>- L'insécurité ;</li> <li>- L'incivisme et les remous sociaux ;</li> <li>- Le non financement de la stratégie ;</li> <li>- L'instabilité institutionnelle ;</li> <li>- L'insécurité foncière ;</li> <li>-</li> </ul>

## **1.2. Le bilan de la SNFAR 2019-2023**

Le bilan de la SNFAR 2019-2023, fait ressortir des insuffisances parmi lesquelles :

- Un faible taux d'exécution lié à un faible niveau de financement des activités planifiées dans le plan d'action. Il s'est révélé que plusieurs activités ont été planifiées sans tenir compte des opportunités de financement pour la réalisation de celles-ci.
- Une faible gouvernance de la mise en œuvre de la stratégie. En effet les différentes phases de planification de la SNFAR de 2005 à 2019 ont été essentiellement assurées par des partenaires techniques et financiers qui finançaient les rencontres de concertation entre les différents acteurs, contribuant ainsi à améliorer la gouvernance.
- La grande mobilité des agents des services techniques Etatiques, a rendu difficile le suivi des activités planifiées.
- Plusieurs structures n'ont pas fait le lien entre le plan d'action de la SNFAR et les activités de formation qu'elles déroulent au quotidien.
- Le contexte sécuritaire difficile dans le pays avec une mobilisation importante et prioritaire des ressources financières vers la sécurisation du territoire, a entraîné une réduction des financements en faveurs d'autres secteurs comme celui de la formation. Cependant, malgré ce contexte difficile, ces deux dernières années (2024 et 2025) ont enregistré des taux de financements importants pour le secteur agricole et la formation professionnelle dans le cadre du plan d'action pour la stabilisation et le développé de janvier 2023 et l'offensive agropastorale et halieutique (2023-2025).

Pour pallier ces insuffisances, le présent document qui est un Plan Stratégique de Développement pour la Formation Agricole et Rurale (PSD-FAR), se veut être un document d'amélioration de la gouvernance de la FAR à travers une meilleure coordination, un meilleur suivi et une capitalisation des initiatives au niveau national.

## **1.3. Les évolutions au niveau de la formation agricole et rurale.**

De nos jours, il existe véritablement une prise de conscience à tous les niveaux pour promouvoir la formation professionnelle agricole et rurale (FAR).

Cette prise de conscience s'est traduite par une évolution des documents d'orientation de la FAR aussi bien au niveau continental, sous-régional et national.

### **1.3.1. Les évolutions au niveau continental.**

Au niveau continental, plusieurs documents d'orientation ont été produits, entre autres :

L'agenda 2030, adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'Etat et de gouvernement à l'unanimité à travers la résolution « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », constitue le cadre de référence global pour le

développement durable. Ce programme met un accent particulier sur la formation professionnelle et l'emploi des jeunes notamment à travers son objectif 4 dont le titre est « *Éducation de qualité* » qui :

- vise à augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences nécessaires à l'emploi, au travail décent et à l'entrepreneuriat, notamment par la formation professionnelle.
- prévoit d'augmenter les bourses d'études pour les jeunes des pays en développement, notamment dans les domaines techniques et professionnels.

L'Agenda 2063 de l'Union africaine place la formation professionnelle et l'emploi des jeunes au cœur de sa vision qui est « une Afrique intégrée, prospère et pacifique ». Cette disposition sur la formation et l'emploi pour les jeunes est renforcée dans la *Décennie de la formation et de l'emploi des jeunes dans les domaines technologique, professionnel et entrepreneurial (2019-2028)*.

Les Objectifs clés dans l'Agenda 2063 en lien avec la formation professionnelle et l'emploi des jeunes sont :

- Développer une main-d'œuvre qualifiée et innovante pour soutenir l'industrialisation, la transformation structurelle et la compétitivité des économies africaines.
- Valoriser l'EFTP (enseignement et formation techniques et professionnels), longtemps perçu comme une voie « de second choix », afin d'en faire un moteur d'emplois décents et durables.
- Stimuler l'entrepreneuriat des jeunes au-delà de la simple création de micro-entreprises, en visant la croissance vers des entreprises de taille moyenne ou grande.
- Adapter les compétences aux mutations technologiques (économie verte, numérique, énergies renouvelables) pour répondre aux besoins futurs du marché du travail.

#### La Stratégie continentale pour l'Afrique (2025-2034)

Le sous-secteur de l'EFTP est essentiel à la réalisation de la vision de l'Union africaine par le développement des compétences requises pour la main-d'œuvre africaine. Cette vision qui est celle de l'agenda 2063 est « *une Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale* »

La mission de cette stratégie est « *Cultiver une main-d'œuvre africaine compétitive, qualifiée et innovante à l'échelle mondiale, conformément aux aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA et des ODD à l'horizon 2030* ».

Elle s'est fixée deux objectifs à l'horizon 2034 qui sont de guider :

- les Etats membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de systèmes nationaux d'EFTP transformateurs, pertinents et inclusifs, contribuant au

développement durable, à la croissance économique, à la justice sociale, à une meilleure employabilité et à la productivité en Afrique ;

- l'Union africaine et ses institutions et organes, y compris les CER, l'AUDA NEPAD, les Etats membres et les partenaires dans la mise en œuvre de la stratégie.

Au niveau sous-régional, il convient de mentionner la création d'un portail numérique des ressources et outils de la formation professionnelle de l'espace UEMOA.

### **1.3.2. Les évolutions au niveau national.**

Plusieurs évolutions positives aussi bien au niveau des politiques, des dispositifs, des investissements et des approches ont contribué à créer des opportunités pour un développement de la FAR adapté au contexte national et en faveur d'une meilleure insertion professionnelle des jeunes. Il s'agit entre autres :

- Une évolution très positive en matière des ingénieries des politiques, de formation et pédagogique de la formation agricole et rurale. En effet, dans les différents documents d'orientation politique au niveau national, notamment le plan d'action pour la stabilisation et le développement (adopté en janvier 2023), l'offensive agropastorale et halieutique, une grande importance est donnée à la formation professionnelle de façon générale et en particulier à la FAR et à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes.

Plusieurs investissements ont été engagés par l'Etat et ses partenaires pour améliorer les dispositifs et les programmes de formation. C'est ainsi que depuis une dizaine d'années l'Approche Par les Compétences est adoptée au niveau national par la quasi-totalité des centres de formation en lieu et place de la pédagogie par objectif.

- L'existence d'une forte demande de formation par la jeunesse. Les investissements de plus en plus croissant dans le domaine et surtout le lien fort de plus en plus établi entre la formation professionnelle et l'insertion, motive de plus de plus de jeunes à s'intéresser à la formation professionnelle.
- L'émergence d'entreprises agricoles moyennes demandeuses de main d'œuvre qualifiée ;
- L'existence de dispositif régional et sous régional d'appui à la formation agricole et rurale et à l'insertion socio-professionnelle ;
- Le développement d'un marché potentiel pour les produits agricoles de qualité;
- L'opérationnalisation des agropoles ;
- La création de cadres national et régional de certification ;
- L'adhésion des acteurs au dispositif institutionnel et leur participation aux différentes instances.

### **1.3.3. Les évolutions au plan opérationnel.**

Plusieurs projets et programmes ont été initiés ces dix (10) dernières années pour soutenir la formation professionnelle agricole. Nous pouvons citer entre autres, les projets ci-dessous qui ont permis d'enregistrer des avancées significatives sur les questions de gouvernance, d'ingénierie de formation, d'ingénierie pédagogique et de l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes. Parmi ceux-ci figurent :

**Le projet Appui à l'Enseignement et à la Formation technique et Professionnels dans l'Agriculture (EFTP-A)** mis en œuvre de janvier 2014 à juin 2020 par la coopération technique allemande (GIZ) dans le cadre du Programme de Développement Durable de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD

Le projet a connu deux phases avec une enveloppe financière de plus de 1,2 milliards de F CFA consacrée pour soutenir les petits producteurs (trices) agricoles, les entreprises de transformation, les entreprises de commercialisation, les emplois dans les filières promues, les écoles et centres de formation agricole et les services techniques de l'Etat.

Ce projet a eu plusieurs acquis parmi les lesquels, nous pouvons citer les avancées au niveau de :

- L'ingénierie pédagogique avec le développement et l'implantation de l'Approche Par les Compétences (APC) par métier dans les centres de formation et sa vulgarisation au niveau national avec une équipe d'ingénierie de formation composée d'expert du domaine, de professionnels des filières et métiers retenus, des services techniques des différents ministères en charge de la formation professionnelle et des centres de formation.
- La gouvernance de la formation professionnelle avec sa prise en compte dans les axes d'intervention du programme national pour le secteur rural (PNSR 2) ;
- L'élaboration de la première mouture de la stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) avec un cadre logique et son plan d'action sur trois ans, avec l'ensemble des acteurs, Cette activité a contribué à améliorer la gouvernance de la FAR au niveau national.
- La reprise intégrale du programme du certificat de qualification du fermier agricole (CQP) selon l'APC et la signature de ses arrêtés portant création du titre et règlement d'examen par le ministre en charge de la formation professionnelle
- L'élaboration des programmes de formations modulaires qualifiantes (FMQ) pour plus d'une vingtaine de métiers.
- La relecture du décret présidentiel sur les titres de qualification et sa validation en atelier national.

**Le projet Qualification des femmes dans le secteur agricole et Agroalimentaire / Enseignement et Formation Techniques et Professionnels dans l'Agriculture (GIZ/EFTA) pour les femmes ('EFTA pour les femmes').**

Ce projet a connu également deux phases, de janvier 2017 à juin 2020 et juillet 2020 à octobre 2022 avec un financement de plus de 800 millions.

Le projet ATVET4W au Burkina Faso a réalisé plusieurs activités et obtenu des résultats significatifs :

- Le développement du programme "Gender Makes Business Sense" (GmBS)
- L'amélioration de l'accès aux ressources agricoles pour les femmes :
- la production d'un kit d'outils pour sensibiliser les leaders communautaires et les époux sur le genre transformatif.

#### **Le projet de promotion de l'emploi pour les jeunes en milieu rural (GIZ/PROEMPLOI)**

Le projet promotion de l'emploi en milieu rural (ProEmploi) a été mis en œuvre entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2024. Il avait pour objectif *d'améliorer la situation de la formation professionnelle et de l'emploi dans les zones rurales en particulier pour les jeunes*. Les régions d'intervention du projet sont celles de l'Est, du Sud-Ouest, des Cascades, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, et du Centre-Ouest (province de la Sissili).

Les principaux résultats engrangés lors de la mise en œuvre du projet sont :

- 04 programmes de formation sur l'élevage de poulet (digitalisé et mis en ligne), sur les services en entretien des vergers de manguiers et d'anacardiers, sur la transformation agroalimentaire et sur l'entrepreneuriat, ont été développés 4875 emplois ont été créés (nouveaux emplois et emplois additionnels),

#### **Le Projet d'Appui à la Qualification et à la Professionnalisation des Acteurs Agricoles (PAQPA)**

**Le PAQPA a démarré en juillet 2021 pour une durée de 5 ans et a pour objectif** de contribuer à l'amélioration de la productivité agricole à travers la formation professionnelle agricole et l'organisation des acteurs.

**Au 30 septembre 2023, le PAQPA a permis d'engranger des résultats assez satisfaisants avec néanmoins des difficultés rencontrées.**

Les jeunes formés, les CPR ainsi que les DRARAH sont dans l'ensemble satisfaits de la mise en œuvre des activités du PAQPA ; ce qui montre que le projet est pertinent et répond à leurs besoins.

**Le Programme de dynamisation des Centres de Promotion Rurale (PDCPR).** Il a été créé en 2013 pour couvrir la période 2013-2017. Son objectif global est de contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et à la réduction de la pauvreté au Burkina Faso à travers le renforcement des capacités des acteurs du monde rural.

Les résultats montrent que le programme a été pertinent

En termes d'**effets/impacts**, on note :

- ✓ une augmentation moyenne de 111 344 FCFA de la valeur de la production végétale pluviale de 2017 des bénéficiaires comparativement à la situation dans laquelle ils se lanceraient dans la production végétale sans la formation aux CPR ;
- ✓ une augmentation moyenne de 63 275 FCFA de la valeur de la production maraîchère de 2017 des bénéficiaires comparativement à la situation dans laquelle ils se lanceraient dans la production maraîchère sans la formation aux CPR ;
- ✓ un taux d'adoption des techniques/technologie de 81,3 % parmi les jeunes sortis des CPR ;
- ✓ une marge brute moyenne de 379 039 FCFA réalisée par les producteurs formés aux CPR.

**Le programme de renforcement des capacités des jeunes de 14 à 18 ans déscolarisés et sortants de structures d'éducation non formelle (PRCJ) :** Il a été mis en place de 2017 à 2023 au Burkina. Il résulte d'un accord global de coopération entre le Burkina Faso et la Coopération Suisse relatif au Programme d'appui à l'éducation de Base (PAEB). D'un budget de 5 641 866 342 de FCFA, il a été financé à 20 % par le FONAENF et 80 % par la Coopération suisse. Ce programme était placé sous la tutelle technique du Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) dans une dynamique opérationnelle multi-acteurs et de décentralisation. Il a été piloté par le Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF) à travers le continuum éducatif articulant l'éducation de base, la formation professionnelle et l'insertion socio-économique.

Les principaux résultats atteints sont les suivants :

- ✓ Près de 5000 jeunes ont obtenu un certificat de qualification de base (CQB) ou de certification de qualification professionnelle (CQP).
- ✓ 7758 jeunes ont été équipés à la fin de la formation pour conduire par regroupement des unités socioéconomiques de leurs choix dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation agroalimentaire.

**Le programme FONAENF/ YirSor (Yirwaya Soré ou « la voie de développement ») :** Il s'inscrit dans la dynamique partenariale du FONAENF avec la Coopération Suisse et couvre la période de 2024 à 2028. Son budget est de 13 milliards 400 millions de francs CFA dont 70% d'apport du FONAENF et 30% attendus de la Coopération Suisse, soit 4 milliards 20 millions de FCFA.

Les principaux résultats attendus sont :

- ✓ 244 800 apprenants adultes, jeunes et adolescents dont 50% de filles/femmes sont inscrits dans les centres pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle
- ✓ 4'800 jeunes de 15 à 25 ans inscrits dans les centres formés dans des métiers de l'agrosylvopastoral, de la transformation agroalimentaire et de l'artisanat, équipés et installés dans des unités de production
- ✓ Les capacités stratégiques et opérationnelles de FONAENF renforcées à travers un appui institutionnel.

## **II. Cadre institutionnel, organisationnel et réglementaire**

### **2.1. Cadre institutionnel et organisationnel**

La gestion de la formation agricole et rurale est éparpillée au sein des départements ministériels en charge de l'agriculture, des ressources animales, de l'environnement, de l'éducation nationale, de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et techniques, et de la recherche scientifique et de l'innovation.

Le dispositif de formation agricole, placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'agriculture, est constitué de onze (11) établissements publics (l'école nationale de formation agriculture/ ENAFA de Matourkou, et ENESA) et neuf (09) Centres de promotion rurale) et d'une quarantaine de structures privées réparties dans les treize (13) régions.

L'ENAFA de Matourkou propose des cycles de formation d'une durée de dix-huit (18) mois pour les Agents techniques d'agriculture (ATA), de vingt-un (21) mois pour les Techniciens supérieurs d'agriculture (TSA) et de trente-six (36) mois pour les Ingénieurs et Conseillers d'agriculture. Ces formations sont diplômantes.

Les CPR ont pour mission principale de former en deux (02) ans des jeunes déscolarisés de 15 à 35 ans. La formation est qualifiante et sanctionnée par un Certificat de qualification professionnelle (CQP) en agronomie, option fermier agricole. En plus des formations initiales, l'ENAFA de Matourkou et les CPR conduisent des sessions de formation continue au profit des producteurs et des techniciens de l'agriculture.

Dans le sous-secteur de l'élevage, l'Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale (ENESA) est la principale institution publique de formation. L'école propose, dans différentes spécialités, des cycles de formation d'une durée de deux (02) ans chacun, correspondant à des titres de la fonction publique. Ces titres sont : Agent technique d'élevage et de santé animale (ATE), Technicien supérieur d'élevage et de santé animale (TSE), Conseiller d'élevage et de santé animale (CE), 'Ingénieur d'Elevage, Ingénieur de Laboratoire d'Elevage(ILE), Aides laborantins et Techniciens supérieurs de laboratoire d'élevage.

L'ENAFA de Matourkou et l'ENESA forment prioritairement des agents de l'administration publique mais aussi des auditeurs privés.

Dans le domaine de l'environnement, l'école nationale des eaux et forêts (ENEF) forme des Inspecteurs forestiers (cycle I) et Environmentalistes (cycle A), des Techniciens supérieurs de l'environnement (cycle B), des Contrôleurs des eaux et forêts (cycle II) enfin des Agents techniques de l'environnement (cycle C) et des Assistants des eaux et forêts (cycle III). La durée de formation est respectivement de vingt-un (21) mois pour les inspecteurs et de dix-huit (18) mois pour les autres cycles.

Ces formations sont prioritairement orientées vers des emplois d'agents de l'administration publique.

Au-delà de ces trois (03) écoles professionnelles, il existe des possibilités de formation d'agents du développement rural à travers des lycées agricoles et des Instituts/Universités déconcentrés sur le territoire national.

Cependant, la mise en œuvre de la formation agricole et rurale reste encore marquée par un manque de synergie d'actions entre les structures.

On observe également :

- une insuffisance de l'offre de formation ;
- un décalage entre l'offre de formation et les besoins de qualification ;
- une insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières ;
- une absence de capitalisation des connaissances et compétences acquises.

## **2.2. Cadre juridique et réglementaire**

Le droit à l'éducation, l'instruction, la formation, le travail, est reconnu par la Constitution de juin 1991. D'autres textes encadrent la FAR dont les principaux sont :

- La loi n° 010/98/AN du 21 avril 1998, portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement. Cette loi définit les modalités d'intervention de l'Etat dans le

- domaine de la formation professionnelle et répartit les compétences entre l'Etat et les autres acteurs ;
- La loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ;
  - La loi n° 070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique ;
  - Le décret n°2024-0908/PRES/PM du 1er août 2024 portant composition du Gouvernement consacrant la création du ministère de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique ;
  - Le décret n°2014- 993 /PRES/PM/MATD/MENA/MJFPE/MESS/MEF/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux régions dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation ;
  - Le décret n°2018/0499/PRES/PM/MJFIP/MFSNF/MFPTPS/MINEFID/MS du 19 juin 2018 portant adoption de la Politique Sectorielle « travail, emploi et protection sociale » 2018-2027 ;
  - Le décret n°2024-0352/PRES-TRANS/PM/MSJE/MFPTPS/MEFP/MARAH/MENAPLN/ MDICAPME du 03 avril 2024 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
  - Le décret n°2018-0637/PRES/PM/MAAH/MINEFID/MFPTPS du 19 juillet 2018 portant approbation des statuts du CAP Matourkou ;
  - Le décret n°2001-273/PRES/MEE/MEF du 30 mai 2001 portant approbation des statuts de l'Ecole nationale des eaux et forêts ;
  - Le décret n°2015-1534/PRES-TRANS/PM/MFPTSS/MEF du 10 novembre 2015 portant régime de la scolarité des stagiaires des écoles et centres de formation professionnelle de l'Etat ;
  - Le décret n°2008-584 /PRES/PM/MESSRS du 19 septembre 2008 portant adoption du document de la politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels ;
  - L'arrêté n°2016-045/MAAH/CAB du 16 juillet 2016 portant missions, organisation et fonctionnement des centres de promotion rurale ;
- 
- L'arrêté n°2016-063/MFPTPS/CAB/SP-ECFP du 22 novembre 2016 portant matières de tronc commun à toutes les écoles et centre de formation professionnelle ;

- L'arrêté interministériel n°2013-050/MASA/MEDD/MRAH/MJFPE du 07 octobre 2013 portant adoption du cahier des charges des structures de formation professionnelle agricole non formelle publiques au Burkina Faso.

En dépit de l'existence de ces différents textes juridiques, force est de constater des insuffisances dans leur application. Ces insuffisances sont liées à la méconnaissance de ces textes et à l'absence de décrets d'application pour certaines lois.

### **2.3. Défis à relever**

Au regard des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces dans le domaine de la formation agricole et rurale, le défi majeur pour les cinq (05) prochaines années est de contribuer à éléver le niveau de connaissances et de compétences de la population agricole et rurale pour favoriser son insertion socio-professionnelle afin de participer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Pour cette fin, il s'agit de :

- ✓ **Améliorer la gouvernance et la synergie d'action entre les différents intervenants**

L'évaluation de la SNFAR 2019-2023, a fait ressortir une grande faiblesse au niveau de la gouvernance de la stratégie. En effet aucune des instances de coordination interministérielle n'a pu être mise en place. Le niveau d'implémentation des activités du plan d'action est quasi nul. Sur neuf (09) structures qui s'étaient engagées pour des activités, seules deux ont pu produire quelques résultats.

L'insuffisance des ressources et la faiblesse de la convergence institutionnelle et de coordination constituent des facteurs limitant un bon pilotage de la formation agricole et rurale. Une attention particulière devra être accordée à la coordination et à la communication pour assurer la création d'une véritable synergie d'actions entre les différents acteurs intervenant dans la formation agricole et rurale.

- ✓ **Améliorer l'accès à la formation**

Le système de la formation au Burkina se caractérise par la faiblesse des capacités d'accueil des apprenants, la vétusté des infrastructures (administratives et pédagogiques) et des équipements, le difficile accès au système de l'éducation. De plus, la demande en formation agricole et rurale est très grande aussi bien au niveau des jeunes que des adultes ainsi que selon les différentes fonctions de la production agricole sans oublier celles en amont et en aval. Dans le cadre de la présente stratégie, un accent particulier devra être porté sur la satisfaction des besoins en équipements, en infrastructures, le développement des curricula

et les programmes de formation. Aussi, le renforcement des capacités du personnel formateur sera développé.

✓ **Promouvoir l'insertion socio-professionnelle des acteurs du monde rural**

Pour relever ce défi, toutes les actions s'inscrivant dans l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des diplômés s'imposent. Il s'agit de créer toutes les conditions nécessaires à l'installation des jeunes, de développer un dispositif de suivi post formation, d'élaborer une stratégie d'accompagnement des jeunes. Un partenariat pourra être envisagé avec la maison des compétences Burkina Suudu Bawdè qui envisage mettre en place un dispositif d'insertion des jeunes.

✓ **Renforcer les compétences techniques des acteurs**

Pour nourrir une population croissante et relever les défis du changement climatique, la production agricole doit s'intensifier de manière durable. Pour y parvenir, l'innovation est fondamentale. C'est pourquoi il est crucial de renforcer les compétences techniques des acteurs en matière d'innovation agricole, en mettant particulièrement l'accent sur la formation agricole et rurale des petits producteurs.

### **III. Eléments de la Stratégie de développement la Formation Agricole et Rurale.**

#### **3.1. Fondements, Vision et Principes directeurs.**

##### **3.1.1. Fondements.**

Le présent plan stratégique sur la Formation Agricole et Rurale se fonde sur un certain nombre de documents d'orientation stratégique au niveau continental et se veut être un instrument d'opérationnalisation de la politique de l'Etat dans le domaine du développement agricole et rural.

En rappel au niveau continental, les documents d'orientations sont :

L'agenda 2030, adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'Etat et de gouvernement à l'unanimité à travers la résolution « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », constitue le cadre de référence global pour le développement durable.

L'Agenda 2063 de l'Union africaine place la formation professionnelle et l'emploi des jeunes au cœur de sa vision qui est « une Afrique intégrée, prospère et pacifique ». Cette disposition sur la formation et l'emploi pour les jeunes est renforcée dans la Décennie de la formation et de l'emploi des jeunes dans les domaines technologique, professionnel et entrepreneurial (2019-2028).

La Stratégie continentale pour l'Afrique (2025-2034) qui fait du sous-secteur de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnels (EFTP), un maillon essentiel à la réalisation de la vision de l'Union africaine par le développement des compétences requises pour la main-d'œuvre africaine.

Au niveau national ; les documents d'orientation sont le Plan Stratégique National d'Investissement Agro-Sylvo-Pastoral (PNIASP-2020-2025) et le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) adopté en 2023.

Le renforcement des capacités des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral ressort comme un élément fondamental dans le développement du secteur agricole et rural du pays.

Le 3è pilier « Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance » du Plan d'action pour la stabilisation et le développement, concentre les priorités d'action à mener afin d'améliorer différents domaines de gouvernance, de consolider la dynamique du développement du capital humain et d'améliorer la production des secteurs porteurs pour l'économie en vue de répondre efficacement aux besoins des populations.

Dans le domaine de la gouvernance sociale, notamment le développement du capital humain et la solidarité nationale, les actions du Gouvernement visent entre autres à :

- porter le taux d'accroissement annuel des effectifs de l'EFTP à 9% ;
- améliorer les indicateurs d'accès et de couverture à l'éducation, l'eau potable et à l'énergie ;
- créer au moins 50 000 emplois décents par an.

Huit (08) actions de développement du plan d'action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) abordent les questions de :

- L'accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ;
- L'amélioration de l'employabilité des jeunes et des revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes ;
- Renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF.

Les orientations du plan d'action sont donc clairement annoncées dans ces documents stratégiques. Les actions du plan d'action du PS-FAR, doivent contribuer à l'atteinte des indicateurs de cet important cadre de référence au niveau national.

### **3.1.2. Vision**

La vision du Plan Stratégique de Développement pour la Formation Agricole et Rurale est la suivante : « A l'horizon 2030, le Burkina Faso est *un pays stable en pleine croissance grâce à une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans les corps de métiers agricoles et ruraux et susceptible de valoriser son potentiel économique* ».

Cette vision s'inscrit dans celle du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) qui est de poser les bases d'un Burkina Faso nouveau en répondant aux défis sécuritaires,

humanitaires, de gouvernance et de cohésion sociale. Il s'agit à restaurer la sécurité, répondre efficacement à la crise humanitaire, promouvoir la bonne gouvernance, engager des réformes institutionnelles, œuvrer à la réconciliation nationale, organiser des élections libres et inclusives, et améliorer les conditions de vie des populations tout en favorisant une croissance économique durable et inclusive.

Pour favoriser une croissance économique durable et inclusive, il est nécessaire d'avoir un capital humain en quantité et en qualité.

### **3.1.3. Principes directeurs**

La mise en œuvre du PS-FAR sera guidée par les principes directeurs suivants :

- ***La bonne gouvernance***

Elle se base sur le respect des procédures de passation des marchés, de gestion administrative et financière, la tolérance zéro à la corruption et au détournement de biens publics, la transparence et la culture de la redevabilité à tous les niveaux.

- ***La gestion axée sur les résultats***

Cette approche améliore l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la stratégie en mettant l'accent sur l'atteinte de résultats préalablement définis de façon réaliste au plan physique et financier tout en garantissant la qualité des livrables. Les éléments fondamentaux de ce principe sont entre autres l'obtention des résultats de développement, la transparence et la reddition des comptes. Dans ce cadre, chaque acteur sera donc solidairement tenu par l'atteinte des résultats découlant des activités ou du processus dont il aura la responsabilité.

- ***L'équité et le genre***

Le principe d'équité préconise que la mise en œuvre de la FAR repose sur la solidarité nationale et prenne en compte tous les aspects dont l'équité entre populations pauvres et riches, l'équité hommes et femmes. Ce principe vise à atténuer progressivement les disparités, voire les discriminations entre des catégories de populations, disparités ou discriminations fondées sur le revenu, le sexe ou le lieu de résidence.

- ***La responsabilité mutuelle***

Elle consiste à faire en sorte que chaque acteur ait conscience des problématiques, se sente directement concerné par celles-ci et ses conséquences, et trouve intérêt à les résoudre. Elle consiste également en une synergie d'actions et une solidarité des résultats d'où la nécessité d'une planification, d'une mise en œuvre, d'un suivi et d'une évaluation participatifs et inclusifs.

- ***Le partenariat/subsidiarité***

La mise en œuvre de la SNFAR se fera par la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux de la chaîne de décision et d'exécution. La réalisation des actions est faite au niveau de l'échelon de compétence le plus approprié. Elle se fera également dans le contexte de la décentralisation à la recherche de l'équité spatiale et de la paix sociale au vu des avantages comparatifs de chaque région.

Ce principe devra se matérialiser par l'implication effective des acteurs des collectivités territoriales, des organisations des producteurs, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers dans l'exécution des actions retenues.

- ***Le dialogue et la concertation***

Le dialogue et la concertation incluent tous types de négociation, de consultation, de communication ou simplement d'échange d'informations entre les différents acteurs selon des modalités diverses sur des questions relatives à la FAR.

Au regard de la particularité du secteur qui implique plusieurs parties, un dialogue constructif entre les différents acteurs, au travers de cadres formels ou informels de concertations, conditionne la réussite des actions prévues en la matière.

### **3.2. Orientations stratégiques**

#### **3.2.1. Objectif global**

L'objectif global du PSD-FAR est de *contribuer à améliorer la gouvernance de la formation agricole et rurale pour une professionnalisation plus accrue des acteurs pour un développement économique durable.*

#### **3.2.2. Impacts attendus**

La mise en œuvre du PSD-FAR contribuera à : (i) une amélioration des perspectives de revenu et d'emploi des jeunes en milieu rural dans le contexte de la mise en œuvre du plan d'action pour la stabilisation et le développement et de l'offensive agropastorale et halieutique. , (ii) l'amélioration de la complémentarité et des synergies entre acteurs de la formation agricole et rurale ; (iv) l'amélioration de la capitalisation des outils et des informations sur les compétences développées et sur le niveau d'accès à l'emploi agricole au niveau national.

#### **3.2.3. Axes, objectifs stratégiques et effets attendus**

Au regard des défis à relever, trois (03) axes stratégiques ont été définis. Il s'agit du : (i) Renforcement de la professionnalisation des acteurs agricoles, (ii) le développement de l'enseignement et de formation techniques et professionnels dans le secteur agricole et rural et (iii) l'amélioration de la gouvernance de la Formation Agricole et Rurale.

### **3.2.3.1. Axe stratégique 1 : Renforcement de la professionnalisation des acteurs du monde agricole et rural**

#### **Objectif stratégique 1.1 : améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes dans le secteur agricole**

**Effet attendu 1.1.1.** Des actions de soutien technique et administratif améliorent l'auto-emploi des jeunes et des femmes de la FAR.

**Action 1.1.1.1** Renforcement des compétences entrepreneuriales des jeunes et des femmes de la FAR

Il s'agira de développer chez les sortants de la FAR les aptitudes nécessaires pour lancer et faire croître une entreprise agricole

Pour cette action il sera nécessaire de former les jeunes sur l'entrepreneuriat et la gestion d'une entreprise. Les activités suivantes sont nécessaires pour la réalisation de cette action : (i) former les jeunes et femmes issus de la FAR en entrepreneuriat, (ii) former les jeunes et femmes issus de la FAR sur l'éducation financière, (iii) mettre en place des incubateurs d'entreprises.

**Action 1.1.1.2** Appui à la mise en place d'entreprises agricoles innovantes.

Il s'agira de faciliter l'installation des sortis de la FAR à travers la création d'entreprises agricoles innovantes et viables

Cette action vise à accompagner les jeunes et les femmes sortis de la FAR dans la mise en œuvre de leurs projets d'installation. Comme activités, il est prévu de : (i) faciliter l'accès des jeunes au foncier, (ii) appuyer les jeunes avec des kits d'installation d'exploitation innovante, (iii) appuyer les jeunes pour l'obtention des crédits et (iv) apporter un appui conseil aux jeunes et femmes de la FAR dans la création d'entreprise

**Action 1.1.1.3** Renforcement des capacités techniques des jeunes et des femmes sortis de la FAR

Il s'agira d'améliorer les capacités opérationnelles des sortis de la FAR à travers des formations spécifiques de courte durée.

**Action 1.1.1.4:** appui à l'organisation des jeunes sortis de la FAR

Il s'agit d'accompagner les sortants à la mise en place d'associations et de coopératives.

La réalisation de cette action passe par les activités suivantes : (i) accompagner les sortis de la FAR à élaboration des textes juridiques des associations et coopérative (ii) former les jeunes et femmes de la FAR en leadership (iii) former les jeunes et femmes de la FAR sur la gestion

administrative et financière des associations et coopératives (iv) former les jeunes et femmes de la FAR en technique de mobilisation des ressources

**Effet attendu 1.1.2.** Des actions de soutien technique et administratif améliorent l'emploi salarié des jeunes et des femmes de la FAR.

**Action 1.1.2.1** Développement d'un partenariat écoles-entreprises agricoles.

La mise en œuvre de cette action permettra de faciliter l'immersion des sortis de la FAR dans les entreprises agricoles et de favoriser l'adéquation formation et besoins du marché du travail.

Cette action vise à favoriser le partenariat entre les entreprises agricoles et les CPR à travers les activités suivantes : (i) élaborer une cartographie des entreprises agricoles, (ii) organiser des cadres de concertations entre les structures de formation et les entreprises agricoles, (iii) faciliter la mise en position de stage d'initiation à la vie professionnelle des jeunes et femmes de la FAR, (iv) développer le mentorat/tutorat, (v) créer une plateforme numérique d'échanges entre les entreprises et les formés.

**Action 1.1.2.2** Renforcement des capacités techniques des jeunes et des femmes de la FAR demandeurs d'emploi

Cette action vise à outiller les jeunes et les femmes pour la recherche d'emploi et les doter de compétences pour exercer le métier. Les activités suivantes vont concourir à sa réalisation : (i) former les jeunes et femmes de la FAR en techniques de recherche d'emploi, (ii) former les jeunes et femmes de la FAR en déontologie, (iii) recycler/former les jeunes et femmes de la FAR sur les pratiques agro-pastorales et halieutiques innovantes.

## **Objectif stratégique 1.2 : mettre en place un mécanisme post formation de la FAR**

**Effet attendu :** un dispositif de suivi post formation de la FAR est fonctionnel

**Action 1.2.1.1.** : Mise en place d'un cadre institutionnel et organisationnel post formation de la FAR

Cette action vise à créer un cadre d'échanges trimestriel entre les acteurs impliqués dans la post formation de la FAR. Sa mise en œuvre passe par les activités suivantes : (i) prendre un arrêté instituant un cadre formel d'échanges (ii) organiser des cadres d'échanges entre les acteurs impliqués dans la post formation de la FAR

**Action 1.2.1.2.** Conception d'outils de suivi et de traçabilité des sortis de la FAR.

Cette action consistera à élaborer des outils qui permettront de collecter les données pour assurer la traçabilité des jeunes et femmes de la FAR.

Les activités à mener pourraient comprendre en autres : (i) développer une application mobile pour la collecte des données, (ii) concevoir une base de données

**Action 1.2.1.3. :** Mise en œuvre du dispositif de suivi appui conseil

Cette action vise à mettre en place un dispositif pour assurer le suivi appui conseil des jeunes et femmes bénéficiaires de la FAR. Pour ce faire, il faut : (i) acquérir des tablettes pour la collecte mobile, (ii) former les acteurs du dispositif sur les outils du suivi appui conseil, (iii) assurer le suivi appui-conseil des jeunes et femmes bénéficiaires de la FAR, (iv) capitaliser les données sur les jeunes et les femmes formés.

**3.2.3.2. Axe stratégique 2 : Développement de l'Enseignement et la formation techniques et professionnels dans le secteur agricole et rural.**

Il s'agit de mettre l'accent sur l'amélioration de l'offre de main-d'œuvre pour la production, la transformation et les services agricoles grâce à des dispositifs de qualification comprenant aussi bien des formations de longue durée mais aussi bien de courte durée répondant aux besoins du marché du travail et destinés aux jeunes des zones rurales. Il s'agit de contribuer activement à l'opérationnalisation du plan d'action pour le développement et la stabilisation dans son volet agropastoral et halieutique, notamment avec des mesures d'alphabétisation ainsi que de la transmission de compétences techniques, entrepreneuriales, financières, numériques et de compétences générales/de vie courante, de mesures d'orientation professionnelle et de préparation à l'entrée sur le marché du travail ou à l'exercice d'une activité indépendante. L'hypothèse de résultats est que les jeunes bénéficiaires de ces actions de qualification sont mieux et plus durablement intégrées au marché du travail dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique.

Cet axe vise à contribuer à la mise en place d'un dispositif national de formation agricole et rurale qui réponde aux besoins de compétences de l'économie.

**Objectif stratégique 2.1 :** Améliorer l'accès à la formation agricole et rurale

**Effet attendu 2.1.1 :** l'offre de formation agricole et rurale est développée selon les besoins du marché de l'emploi du secteur agro-pastoral et halieutique.

Pour atteindre ce résultat les actions suivantes seront mises en œuvre :

➤ **Action 2.1.1.1 :** Création de nouveaux centres de promotion rurale

Cette action vise à construire neuf (09) nouveaux CPR dans neuf régions différentes et à les rendre opérationnels. Pour y parvenir, des activités d'acquisition et sécurisation de nouveaux sites, de réalisation d'infrastructures dans les nouveaux CPR seront réalisées.

➤ **Action 2.1.1.2 :** dynamisation des centres de promotion rurale (CPR)

Cette action vise à améliorer la qualité des infrastructures d'accueil, administratif et pédagogique à travers des réhabilitations, des constructions et des aménagements. Elle vise

également à renforcer les capacités techniques et opérationnelles des enseignant/ formateurs des centres de formation agricoles et rurale.

- **Action 2.1.1.3 :** Mise en place d'un système de formation des enseignants et des formateurs de la FAR

Cette action vise à combler le vide constaté en matière de formation de formateurs qualifiés dans le domaine agricole et rural au profit des écoles et centres de formation. Ces formateurs assureront tant la formation initiale dans les centres que la formation continue des professionnels sur le terrain.

- **Action 2.1.1.4 :** Information/sensibilisation sur la FAR

Cette action vise à assurer une bonne communication sur la formation agricole et rurale. Elle consistera à l'élaboration et la mise a œuvre d'un plan de communication.

- **Action 2.1.1.4 :** formation des jeunes aux métiers agro-pastoral et halieutique

Cette action vise à assurer la formation initiale des producteurs dans les métiers agro-pastoraux et halieutiques.

**Objectif stratégique 2.2 :** Améliorer la qualité de la formation agricole et rurale.

**Effet attendu 2.2.1 : une ingénierie de formation est développée pour la FAR**

Cet effet attendu sera mis en œuvre à travers les actions suivantes :

- **Action 2.2.1.1 :** *Élaboration de la nomenclature des métiers ruraux et de la cartographie de la FAR*

Pour s'assurer que tous les métiers du milieu rural sont pris en compte dans les parcours de formation promus, il est urgent de disposer de la nomenclature de tous les métiers ruraux du Burkina Faso.

- **Action 2.2.1.2 :** *développement/ révision de programmes de formation et de supports didactiques selon les besoins du marché du travail ;*

Il s'agit d'élaborer /traduire et de diffuser des programmes de formation et des supports didactiques au profit des acteurs de la FAR.

- **Action 2.2.1.3 :** *renforcement des capacités du personnel enseignant dans les centres de formation non formel*

Cette action vise à doter le personnel enseignant dans les centres de formation non formel (public et privé) de compétences dans diverses thématiques afin de leurs permettre de bien conduire la formation selon l'Approche par compétences (APC) ou toute autre formule.

**Effet attendu 2.2.2: les spécificités de la FAR sont prises en compte dans le système national de certification**

Pour permettre la valorisation des parcours de formation, les actions suivantes seront entreprises afin que soient prise en compte les spécificités de la FAR dans le système national de certification :

- **Action 2.2.3.1** : Certification des apprenants/producteurs de la formation agricole et rurale.

Le référentiel des métiers agricoles servira de base à la hiérarchisation des niveaux de qualification. Le système de certification devra intégrer la validation des acquis de l'expérience afin d'offrir la possibilité aux professionnels de se valoriser à travers l'acquisition des titres de qualification.

### **3.2.3.3. Axe stratégique 3 : Amélioration de la gouvernance de l'enseignement et de la formation technique et professionnels agricole.**

Il s'agit d'œuvre à mettre en place un dispositif qui contribuer à mieux coordonner, suivre et capitaliser les initiatives en matière d'enseignement et de formation technique et professionnels agricole. Plusieurs actions à travers des projets et programmes sont exécutées sans une implication des structures régaliennes.

**Objectif stratégique 3.1.** Assurer la coordination des interventions des initiatives d'enseignement et de formation technique et professionnels agricole.

**Effet attendu 3.1.1** : La coordination des interventions des initiatives d'enseignement et de formation technique et professionnels agricole est assurée.

Pour permettre une meilleure coordination des initiatives en matière d'EFTPA et assurer un alignement sur les orientations stratégiques au niveau national, il convient de réaliser les actions suivantes

- **Action 3.1.1.1** : Renforcement du cadre institutionnel organisationnel des EFTPA

Il s'agira de mettre en place un dispositif de coordination des initiatives en matière de d'EFTPA, et de décrire leurs compositions, leurs prérogatives et leurs missions.

Il est indiqué d'identifier les acteurs intervenant dans EFTPA afin de prendre en compte les structures Etatiques, les organisations professionnelles et le secteur privé notamment les entreprises Il s'agira de distinguer les acteurs clés chargés du pilotage du dispositif, les acteurs primaires et les acteurs secondaires.

- **Action 3.1.1.2.** Amélioration de la capitalisation des initiatives d'enseignement et de formation technique et professionnels agricole.

Il s'agira de mettre en place un dispositif de collecte, de traitement et de capitalisation de données des initiatives en matière d'EFTPA

**Effet attendu 3.1.2** : Des outils d'appui à la coordination des initiatives en matière d'enseignement et de formation technique et professionnels agricoles (EFTPA), améliorent le suivi des réalisations sur le terrain.

Un dispositif de coordination des initiatives en matière d'EFTPA, ne saurait fonctionner sans des outils de référence aussi bien pour la concertation, la collecte de l'information et la capitalisation des approches et résultats.

➤ **Action 3.1.2.1.** Développement d'outils de suivi et de reporting

Le développement des outils prend en compte les outils de suivi et de capitalisation des interventions des acteurs, ainsi qu'un guide sur les normes et standard de qualité applicable aux centres de formation de l'EFPT-APH. Il s'agira également de concevoir une plateforme numérique de suivi et de capitalisation des interventions des acteurs. Ces outils permettront d'uniformiser les pratiques de suivi entre les acteurs en vue d'assurer une remontée fiable et régulière des informations techniques, financières et pédagogiques.

➤ **Action 3.1.2.2.** Production d'une démarche de capitalisation des approches et résultats des différents intervenants en matière d'EFTPA.

La production d'une démarche de capitalisation des approches et résultats des différents intervenants en matière d'EFTPA consistera à produire et de diffuser des guides d'élaboration des outils de formation. Cette action vise à doter la DGFOMR et ses partenaires d'un cadre méthodologique de capitalisation des expériences et des innovations développées dans le domaine de l'EFPT-APH.

### **Objectif stratégiques 3.2 : Renforcer les capacités des acteurs internes et externes**

**Effets attendus 3.2.1 :** les compétences techniques des acteurs internes et externes sont renforcées

➤ **Action 3.2.1.1 Renforcement des connaissances des acteurs**

Le renforcement des connaissances des acteurs passe par leur formation sur les modules en lien avec la formation sur la gestion de la plateforme numérique de suivi et de capitalisation des interventions des acteurs. Il s'agira également de les former sur l'utilisation des outils de suivi et de capitalisation des interventions des acteurs. Cette action répond à la nécessité d'améliorer la qualité du pilotage, de la coordination et de la mise en œuvre du plan stratégique.

**Effets attendus 3.2.2 : les capacités infrastructurelles et matérielles des acteurs sont renforcées**

➤ **Action 3.2.2.1 : Renforcement des infrastructures et équipements**

Le renforcement des infrastructures et équipements passe par l'affectation d'un local pouvant abriter le Réseau FAR ainsi que le renforcement du plateau technique de centres de formation. Cette action vise à créer un environnement matériel et logistique adéquat pour améliorer les conditions de coordination, de gestion d'une part ; et d'apprentissage d'autre part.

➤ **Action 3.2.2.2 : Acquisition et maintenance du matériel et équipements divers**

Cette action vise à renforcer durablement les capacités matérielles et logistiques des structures de mise en œuvre de l'EFTP-APH et plus spécifiquement la structure chargée du pilotage du plan stratégique. Il s'agira de doter lesdites structures en matériels pédagogiques, bureautiques, logistiques en vue d'améliorer l'accomplissement de leurs actions.

## **IV. Dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation**

Cette partie décline le cadre opérationnel, décrit les outils, les acteurs, les structures et les processus nécessaires pour une mise en œuvre réussie PSD-FAR. Elle précise également le dispositif et le mécanisme de suivi-évaluation.

### **4.1. Dispositions et Instruments de mise en œuvre**

Les dispositions de mise en œuvre du PSD-FAR comprennent les instruments de mise en œuvre, les acteurs de mise en œuvre et le cadre organisationnel.

Le PSD-FAR sera mise en œuvre à travers le Plan d'action triennal glissant (PATG), le Plan de travail annuel (PTA), le plan de mobilisation des ressources et le plan de communication.

#### **Le Plan d’Action Triennal Glissant (PATG)**

Le PATG est le principal instrument d’opérationnalisation du PSD-FAR. Il présente les actions et les activités à mettre en œuvre sur trois (03) ans et est actualisé chaque année, d'où son caractère glissant. Il permet d'assurer la cohérence entre la programmation et les priorités définies en matière d'enseignement scientifique et technologique.

#### **Le Plan de Travail Annuel (PTA)**

Il est extrait du PATG et permet de décliner la programmation pour l'année en cours. Il regroupe l'ensemble des activités à mettre en œuvre au cours de l'année et indique les structures de mise en œuvre. Le PTA permet d'appréhender les cibles, la période de réalisation, les résultats attendus, les montants prévisionnels et les sources de financement.

#### **Le plan de mobilisation des ressources**

En vue d'assurer la disponibilité et la durabilité des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la promotion de la Formation Agricole et Rurale, un mécanisme de mobilisation des ressources est nécessaire. Il identifiera les besoins et sources potentielles de financement ainsi que les mécanismes de mobilisation.

#### **Le Plan de communication**

Dans le but de permettre une meilleure appropriation du PSD-FAR, un plan de communication pourra être élaboré et mis en œuvre. Les actions de communication se feront à travers les technologies de l'information et de la communication. Pour ce faire, des activités de communication ou d'informations seront réalisées afin d'une part, de sensibiliser et de

mobiliser toutes les parties prenantes et d'autres part de diffuser les changements positifs issus de la réalisation des actions du PSD-FAR.

#### **4.2. Acteurs de mise en œuvre**

Les acteurs de mise en œuvre sont constitués de structures Etatiques et non Etatiques.

La formation agricole et rurale est gérée par plusieurs ministères. Il s'agit du :

- Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques
- Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle et Technique
- Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Ministère de l'Enseignement de base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales.
- Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi

L'émettement de l'implémentation de la formation agricole et rurale entre plusieurs départements ministériels, demande une gouvernance participative et transparente. Par conséquent, une concertation entre les différentes structures en charge de la formation agricole et rurale est une nécessité.

Le dispositif de formation agricole, placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'agriculture, est constitué de onze (11) établissements publics (l'Ecole Nationale de Formation Agricole de Matourkou (ENAFA de Matourkou), Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale (ENESA) et neuf (09) Centres de promotion rurale) et d'une quarantaine de structures privées réparties sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale, du Foncier, de la Formation et de l'organisation du Monde Rurale (DGFOMR), assure le pilotage du programme budgétaire formation professionnelle agricole.

##### **4.2.1. Acteurs Etatiques**

- **Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales et halieutique :** il assure le pilotage et la coordination globale du PSD-FAR à travers le leadership institutionnel, la mobilisation et l'animation des parties prenantes, le plaidoyer et la mobilisation des ressources... Ce pilotage sera assuré par la **Direction Générale, du Foncier, de la Formation et de l'organisation du Monde Rurale (DGFOMR)**.
- **Autres Ministères Sectoriels et institutions :** La collaboration avec les ministères de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Professionnelle et

Technique, le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le ministère en charge de l'emploi est essentielle pour garantir la pertinence des enseignements/formations par rapport aux priorités nationales.

- **Les collectivités territoriales** : l'implication des collectivités dans la mise en œuvre du PSD-FAR permet de rapprocher l'action de la FAR aux besoins réels des populations.

#### **4.2.2. Acteurs non Etatiques**

- **Secteur Privé** : Le secteur privé joue un rôle important en ce sens qu'il contribue à la formation des demandeurs d'emplois à travers les stages et est pourvoyeur d'emplois ;
- **Organisations de la Société Civile (OSC) et ONG/AD&F** : Les OSC et les ONG/AD&F jouent un rôle pour le plaidoyer, la veille citoyenne, la mobilisation communautaire et financière.
- **Partenaires Techniques et Financiers (PTF)** : Les PTF fournissent des ressources financières et matérielles, une expertise technique et un soutien à la coordination.

### **4.3. Cadre organisationnel de mise en œuvre**

Aux regards des missions de la DGFOMR et de la BSB en matière de FAR, les deux structures devraient collaborer de façon étroite dans la gouvernance de la FAR.

#### **4.3.1 Les missions de la Direction Générale du Foncier de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR).**

Ses missions sont les suivantes :

- d'assurer l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la réglementation en matière de pastoralisme ;
- de Mettre en œuvre la politique foncière rurale définie par le gouvernement et suivre l'application effective de la réglementation du foncier rural.
- de mettre en œuvre la politique en matière de pastoralisme et suivre l'application de la réglementation en la matière ;

- d'assurer la sécurisation foncière des terres agricoles et des espaces pastoraux en relation avec les ministères compétents ;
- de coordonner, suivre et promouvoir les activités des centres de promotion rurale ;
- de coordonner les actions de formation des écoles et centres de formation agro-pastorale et halieutique publics et privés ;
- de coordonner l'organisation des examens nationaux au profit des écoles et centres de formation agro-pastorale et halieutique ;
- de valoriser les zones pastorales, les espaces de production maraîchères et les pistes à bétail ;
- de promouvoir la formation agro-pastorale et halieutique ;
- de promouvoir la concertation permanente avec les chambres d'agriculture, les organisations des producteurs et les interprofessions ;
- de suivre, contrôler et coordonner les activités des organisations interprofessionnelles des filières agro-pastorales et halieutiques ;
- d'assurer le secrétariat technique du Conseil National pour la sécurisation foncière en milieu rural (CONA-SFR) du comité technique pour la sécurisation foncière en milieu rural (CT-SFR) et du comité national pour la transhumance (CNT). ;
- de veiller à la bonne gouvernance au sein des organisations professionnelles agro-pastorales et halieutiques, interprofessionnelles et consulaires ;
- de contribuer au renforcement des capacités des organisations consulaires, professionnelles, interprofessionnelles, agro-pastorales et halieutiques ;
- de capitaliser les informations des projets et programmes, ONG, associations ; promoteurs privés dans les domaines de la sécurisation foncière, de la formation professionnelle agro-pastorale et halieutique et d'organisation du monde rural ;
- d'assurer l'organisation des producteurs et de la structuration des filières agro-pastorales ;
- de contribuer à l'élaboration et à la vulgarisation de la législation et de la réglementation des organisations consulaires, professionnelles, interprofessionnelles agro-pastorales et halieutiques ;
- de développer un système d'information et d'assistance sur le pastoralisme en concertation avec les ministères compétents ;
- d'assurer l'organisation et le suivi du mouvement des troupeaux ;
- de veiller à la prise en compte du foncier, du pastoralisme, de la formation professionnelle et l'organisation du monde rural dans les projets et programmes de développement ;
- d'assurer une gestion apaisée et durable de la transhumance ;
- d'assurer le suivi des ressources pastorales ;

- d'assurer la production et la diffusion de l'information pastorale ;
- de mener des études sur le foncier rural, la formation professionnelle et l'organisation du monde rural ;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie en matière d'identification et de mobilité des animaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSD-FAR, les mesures suivantes seront nécessaires afin de renforcer les capacités techniques et opérationnelles du personnel de la DGFOMR.

Pour le renforcement des compétences des agents de la DGFOMR, il s'agira de les former sur les thématiques suivantes :

- Outils de planification
- Ingénierie de la formation
- Approche budget programme
- Base de données des écoles et centres de formation

Des voyages d'études de partage d'expériences, sur des thématiques pertinentes pour le renforcement des capacités sur la formation professionnelle agricole et rurale pourraient être aussi envisagés.

Il se pose un besoin crucial en termes d'équipement, particulièrement pour le matériel informatique. Il sera nécessaire d'acquérir :

- des ordinateurs portables
- des imprimantes multifonctionnelles
- des fournitures de bureau
- des logistiques
- des logiciels de suivi-évaluation
- des Photocopieurs
- des vidéos projecteurs

**Un diagnostic institutionnel et organisationnel de la DGFOMR est nécessaire afin d'apporter les solutions idoines pour une meilleure exécution des différentes missions à elle confiées.**

#### **4.3.2. La maison des compétences Burkina Suudu Bawdè (BSB), du ministère en charge de la formation professionnelle**

Pour mieux organiser la gouvernance de la formation professionnelle, le décret n°2024-0908/PRES/PM du 1er août 2024 portant composition du Gouvernement, a consacré la création du ministère de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique.

Par décret n° 2023-1312/PRES-TRANS/PM/MEFP/MSJE du 06 octobre 2023 et ensemble de ses modificatifs, résulte de la fusion de plusieurs centres de formation. Il a été créé un établissement public à caractère administratif, appelé Burkina Suudu Bawdè (BSB), placé sous la tutelle technique du ministère en charge de la formation professionnelle et la tutelle financière du ministère en charge des finances.

Ses statuts en font le principal opérateur public de développement des compétences techniques et professionnelles au Burkina Faso.

Les missions de Burkina Suudu Bawdè (BSB),

Les missions de BSB s'inscrivent dans la vision du plan sectoriel éducation et formation et aux missions assignées au ministère de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle en matière de formation professionnelle. Ainsi, BSB en tant que principal opérateur public de développement des compétences techniques et professionnelles au Burkina Faso a pour mission de « contribuer à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement des compétences techniques et professionnelles ».

La DGFOMR devrait avoir une responsabilisation plus accrue pour la coordination du dispositif de pilotage. Elle convoque et préside toute rencontre en lien avec l'élaboration ; la planification du plan d'action, le suivi de sa mise en œuvre et l'évaluation de ses effets et impacts.

BSB, copréside toutes les rencontres sur les sujets ci-dessus cités.

Ces deux structures devraient œuvrer pour une forte dynamique de coopération et de travail entre les ministères impliqués dans la mise en œuvre de la formation agricole et rurale, gage d'un système pluriel et intégré de la FAR.

Elles devraient encourager une forte implication des acteurs de tous les secteurs productifs et des partenaires sociaux dans la définition des orientations stratégiques et opérationnelles des politiques de formation et de qualification et les impliquer dans toutes les initiatives développées par l'Etat dans le domaine.

Il pourrait être envisagé deux comités techniques :

#### **4.3.3. Le comité élargi de suivi technique**

Cette première instance de validation du nouveau format de la SNFAR devenu PSD-FAR, devrait comprendre un comité technique composé des structures suivantes :

Les membres permanents		
N°	MINISTERES	STRUCTURES
01	Ministère de l'Agriculture des ressources animales et halieutiques (MARAH)	Cabinet du MARAH
		Secrétariat Général
		Direction Générale des études Statistiques et Sectorielles (DGESS)
		Ecole nationale de formation agricole de Matourkou
		Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale
		Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR)
		Inspection technique des services
		Direction générale des productions végétales
		Direction générale des aménagements hydro-agricoles
		Direction générale des ressources halieutiques
02	Ministère de l'Enseignement de base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationale (MEAPLN)	Direction générale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (DGETFP)
		Direction générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (DGEANF)
03	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)	Direction générale de l'enseignement supérieur technique
04	Ministère de l'économie et des finances (MEF)	Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP)
05	Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation et de Technique et Professionnelles (MESFTP)	Direction générale de la formation professionnelle
		Burkina Suud Bawdé
06	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE)	Direction générale de l'insertion professionnelle
07	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA)	Direction générale des études et statistiques sectorielle
08	Organisations Professionnelles Agricoles	Confédération paysanne du Faso Réseau FAR
		Autres interprofessions

<b>Les membres permanents</b>		
N°	<b>MINISTERES</b>	<b>STRUCTURES</b>
<b>Les membres non permanents qui peuvent être invités selon le sujet.</b>		
09	Partenaires techniques et financier : Coopération autrichienne Coopération Allemande Coopération Suisse Etc....	
10	Les privés intervenant dans la FAR	

Ce comité élargi pourrait se réunir une fois l'année pour faire le bilan de la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'action et opérer les réajustements nécessaires et engager des actions d'appui comme rechercher soit de nouveaux partenariats soit de nouveaux financements.

#### **4.3.4 Le comité technique restreint de suivi**

Il pourrait être composé des structures suivantes :

<b>N°</b>	<b>MINISTERES</b>	<b>STRUCTURES</b>
01	Ministère de l'Agriculture des ressources animales et halieutiques (MARAH)	Secrétariat Général Direction Générale des études Statistiques et Sectorielles (DGESS) Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR) Direction des écoles et centres de formation
02	Ministère de l'économie et des finances (MEF)	DGEP
03	Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Professionnelle et Technique (MESFPT)	Direction générale de la formation professionnelle Burkina Suud Bawdé
04	Organisations Professionnelles Agricoles	Confédération paysanne du Faso

Le comité technique restreint est la direction technique qui :

- Organise la réactualisation du plan stratégique de la Formation agricole et Rurale et son plan d'action ;
- Prépare et convoque les rencontres du comité technique élargi ;

- Organise la collecte des informations sur les activités en matière de formation agricole et rurale des différents acteurs et partenaires ;
- Contribue à renseigner les indicateurs en matière de formation agricole et rurale au niveau national.

Pour plus d'efficacité, il est souhaitable de ne pas multiplier les structures et organes mais de mutualiser les actions des instances de gouvernance. Il pourrait être envisagé d'élargir les compétences et les membres des instances prévues dans les plans stratégiques et les autres initiatives en construction. Le Ministère en charge de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques envisage un programme de formation de 100 000 jeunes. Les missions/attributions des comités à mettre en place dans le cadre de ce programme, pourraient être élargies pour prendre en compte le pilotage du plan stratégique de la formation agricole et rurale, toujours en synergie avec BSB.

#### **4.4. Suivi et évaluation**

Un dispositif de suivi-évaluation performant est essentiel pour mesurer les progrès, garantir la redevabilité et permettre des ajustements fondés sur des données probantes. Dans un souci de transparence et d'efficience, un système de suivi-évaluation sera piloté par le ministère en charge de l'agriculture à travers la Direction générale du foncier de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR) et impliquant tous les acteurs concernés.

##### **4.4.1. Mécanisme de suivi-évaluation**

Le suivi stratégique au niveau de chaque ministère est assuré par les Directions générales des études et statistiques sectorielles (DGESS). Le dispositif de suivi-évaluation du PSD-FAR s'appuiera sur les DGESS et des différents programmes déjà existants (PA-SD, OASP-H, PS-BSB, , PN/EFTP etc.) afin de capitaliser les actions.

Afin d'intégrer les exigences de l'approche sectorielle et permettre l'harmonisation entre les interventions des différents Ministères et des Partenaires techniques et financiers et autres acteurs, un manuel de suivi évaluation sera élaboré.

- **Cycle de Suivi :** Le Comité Technique restreint produira des rapports de progrès semestriels pour le Comité élargi. Des revues annuelles seront

organisées avec toutes les parties prenantes pour évaluer la performance par rapport au plan de travail annuel.

- **Évaluations Périodiques** : Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale de la mise en œuvre du PSD-FAR seront réalisées à l'effet d'éclairer les acteurs en vue d'apporter des réajustements nécessaires.

#### 4.4.2. Outils de suivi-évaluation

- **Cadre Logique** : La stratégie sera assortie d'un cadre logique définissant les impacts et les effets attendus en lien avec les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PSD-FAR.
- **Cadre de Mesure de Performance** : Il permettra de suivre la mise en œuvre du PSD-FAR, d'évaluer les progrès réalisés et de mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

#### 4.5. Mécanisme de financement

Le cout global de la stratégie est de cinquante et huit milliards, deux cent quatre-vingt-deux millions, neuf cent trente et quatre mille (**58 282 934 000**) F CFA

Le financement du PSD -FAR sera assuré par l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales, les ONG et autres associations et le secteur privé.

- ❖ L'Etat poursuivra son effort de financement de la formation agricole et rurale à travers une allocation budgétaire conséquente pour la mise en œuvre de la PSD-FAR à travers les programmes de formations en cours et en formulation qui contribuent à l'opérationnalisation du PA-SD et l'OASP-H. Le programme de formation de courte durée de 9000 jeunes par la DGFOMR, le programme en cours de formulation de formation de 100 000 jeunes, contribueront à l'opérationnalisation du PSD-FAR
- ❖ Les Partenaires techniques et financiers : Les interventions des PTF se feront sous forme de financement de projets et programmes. Plusieurs d'entre eux ont initiés des programmes pour les années, 2025, 2026, 2027 et 2028. Il s'agit notamment de :
  - l'agence Lux-dev qui envisage insérer 45 000 jeunes tout secteur confondu d'ici fin 2028.

- La coopération technique allemande à travers les projets SKaBoWa et ProSol ;
- La coopération suisse qui finance en partie le plan d'action de Burkina Suudu Bawdè.

Ces contributions seront indispensables pour l'atteinte des objectifs du plan stratégique et partant du PA-SD et l'OASP-H.

- ❖ Les collectivités territoriales : leurs interventions se feront à travers la prise en compte des actions du PS-FAR dans les plans communaux de développement et les plans régionaux de développement.
- ❖ Les ONG et autres associations participeront au financement de la mise en œuvre du plan stratégique sous différentes formes appropriées. Le secteur privé : Les opérateurs privés nationaux comme étrangers et les acteurs directs de la formation agricole et rurale apporteront leur part de contribution à la mise en œuvre de la présente stratégie.

La stratégie de financement du plan d'actions pourrait comprendre aussi la concertation entre l'Etat et tous les acteurs susceptibles de contribuer à son financement au regard des expériences de financement passées ou en cours.

## **Conclusion**

Le présent plan stratégique de développement de la Formation Agricole et Rurale (PSD-FAR) se veut quinquennal.

Plusieurs initiatives sont développées de manière isolée par plusieurs acteurs sans un arrimage bien établi avec les politiques et les orientations nationales dans le domaine de la formation agricole et rurale. Certaines de ces initiatives ne produisent pas toujours les résultats escomptés, souvent par manque de maîtrise du sujet et de compétences pour la conduite des activités surtout en matière d'ingénierie de formation et d'ingénierie pédagogique. Cependant, les services techniques de l'Etat, en charge des sujets de développement des compétences et de l'application des orientations de l'Etat en matière de FAR, pourraient être d'un apport efficace pour la formulation des activités afin d'établir l'alignement avec les stratégies nationales, mais également pour la mise en œuvre et la capitalisation contribuant ainsi à mieux renseigner les indicateurs au niveau national.

La gouvernance de la FAR est donc un axe central de ce plan stratégique avec comme leads les services techniques en charge des questions de formation au niveau du ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, et de celui de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique.

Ce plan stratégique s'articule autour de **trois (03)** axes stratégiques déclinés en objectifs stratégiques mesurables par des effets attendus. Le plan sera mis en œuvre à travers des plans d'actions triennaux glissants (PATG) qui se déclineront en plans de travail annuels (PTA) et d'autres outils de pilotage stratégique comme le plan de communication, la stratégie de mobilisation des ressources, etc.

Le succès de la mise en œuvre du PSD-FAR est conditionné par un certain nombre de facteurs dont la non-prise en compte pourrait porter atteinte aux résultats.

Ce document de stratégie n'est que le cadrage et l'orientation du travail à effectuer. Un plan d'action détaillé accompagne cette stratégie. Ce plan d'action définit les activités à mettre en œuvre au cours des trois prochaines années.

Pour le plan d'action, il s'est agi de répertorier les initiatives en cours et celles prévues pour commencer dans les cinq prochaines années aussi bien par l'Etat que par ses partenaires, pour construire son contenu.

Le premier pas vers l'amélioration de la gouvernance de la FAR par les structures régaliennes, est d'avoir une meilleure connaissance des interventions des différents acteurs afin de pouvoir mieux les suivre et capitaliser les résultats.

Pour le financement du plan d'action, il s'est agi également de collecter les informations sur les budgets de chacune des initiatives en cours. Le financement prend en compte les ressources affectées aux initiatives développées par les services techniques et la contribution des partenaires techniques et financiers pour les projets et programmes.

Les risques majeurs pouvant affecter la mise en œuvre du plan ont été identifiés pour lesquels des mesures d'atténuation ont été proposées.

## **ANNEXE**

## Annexe 1 : Cadre logique

Code	Indicateurs d'effet	Resp	Partenaires	Source de vérification	Valeur de référence	Cible					HYPOTHESES ET RISQUES						
						2026	2027	2028	2029	2030							
<b>Axe stratégique 1: Renforcement de la professionnalisation des acteurs du monde agricole et rural</b>																	
<b>Objectif stratégique 1.1 : améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes dans le secteur agricole</b>																	
<b>Effet attendu 1.1.1. Des actions de soutien technique et administratif améliorent l'auto-emploi des jeunes et des femmes de la FAR.</b>																	
Code	Indicateurs d'effet	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Valeur de référence	Cible					HYPOTHESES ET RISQUES						
						2026	2027	2028	2029	2030							
1.1.1.1	Proportion des entreprises agricoles créées	DGFO MR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, RNFAR	Rapports, Annuaires statistiques	ND	30%	35%	40%	45%	50%	Aléas climatiques, dégradation de la situation sécuritaire/sanitaire, boom minier, pesanteurs socioculturelles, environnement économique défavorable						
1.1.1.2	Nombre d'emplois directs créés	DGFO MR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, RNFAR	Rapports, Annuaires statistiques	1410 (2017)	1510	1800	2000	2200	2500	Aléas climatiques, dégradation de la situation sécuritaire/sanitaire, boom minier, environnement économique défavorable						
<b>Effet attendu 1.1.2. Des actions de soutien technique et administratif améliorent l'emploi salarié des jeunes et des femmes de la FAR.</b>																	

1.1.2.1.	Proportion de jeunes et femmes de la FAR employés	DGFO MR	MESFPT, CPF, RNFAR, Chambre consulaire	Rapports, Annuaires statistiques	ND	10%	8%	7%	6%	5%	Aléas climatiques, dégradation de la situation sécuritaire/sanitaire, boom minier, environnement économique défavorable
<b>Objectif stratégique 1.2 : Mettre en place un mécanisme post formation de la FAR</b>											
<b>Effet attendu 1.2.1. : un dispositif de suivi post formation de la FAR est fonctionnel</b>											
1.2.1.1	Proportion de cadres de concertation tenus	DGFO MR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, RNFAR	Rapports, Annuaires statistiques	ND	4	4	4	4	4	Instabilité institutionnelle, dégradation de la situation sécuritaire/sanitaire
1.2.1.2	Taux de renseignement des indicateurs de suivi	DGFO MR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, RNFAR	Rapports, Annuaires statistiques	ND	100%	100%	100%	100%	100%	Instabilité institutionnelle, dégradation de la situation sécuritaire/sanitaire
1.2.1.3	Proportion de formés de la FAR suivis	DGFO MR	MARAH, MESFPT, MSJE, CPF, RNFAR	Rapports, Annuaires statistiques	ND	100%	100%	100%	100%	100%	Instabilité institutionnelle, dégradation de la situation sécuritaire/sanitaire

Code	Indicateurs d'effet	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Valeur de référence	Cible									
						2026	2027	2028	2029	2030					
<b>Axe stratégique 2:: Développement de l'Enseignement et la formation techniques et professionnels dans le secteur agricole et rural.</b>															
<b>Objectif stratégique 2.1 : Améliorer l'accès à la formation agricole et rurale</b>															
<b>Effet attendu 2.1.1: . l'offre de formation agricole et rurale est développée selon les besoins du marché de l'emploi du secteur agro-pastoral et halieutique</b>															
Code	Indicateurs d'effet	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Valeur de référence	Cible									
						2026	2027	2028	2029	2030					
2.1.1.1	Taux d'accroissement de la capacité d'accueil des structures de formation Agricole et Rurale	DGFOMR	MESFPT; MEBAPLN, MESRSI,MARAH	rapports bilans, rapports annuels de performance, annuaires statistiques, enquêtes et études spécifiques	14,54%	20%	30%	40%	45%	50%					
2.1.1.2	Taux de couverture des besoins en formation Agricole et Rurale	DGFOMR	MESFPT; MEBAPLN, MESRSI,MARAH	rapports bilans, annuaires statistiques, enquêtes et études spécifiques	ND										
2.1.1.3	Nombre de producteurs formés dans les métiers agro-pastoral et halieutique	DGFOMR	MESFPT; MEBAPLN, MESRSI,MARAH	rapports bilans, annuaires statistiques, enquêtes et études spécifiques	ND	30345	24745	24410	22410	22410					
<b>Objectif stratégique 2.2 : Améliorer la qualité de la formation agricole et rurale</b>															
<b>Effet attendu 2.2.1: une ingénierie de la formation de qualité pour la formation agricole et rurale est développée</b>															
Code	Indicateurs d'effet	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Valeur de référence	Cible									
						2026	2027	2028	2029	2030					

2.2.1.1	Proportion des structures de formation utilisant des référentiels développés selon l'APC	DGFOMR	MESFPT; MEBAPLN, MESRSI,MARAH	rapports bilans, rapports annuels de performance, annuaires statistiques, enquêtes et études spécifiques						100%	
2.2.1.2	Proportion de métiers disposant de référentiels	DGFOMR	MESFPT; MEBAPLN, MESRSI,MARAH	rapports bilans, annuaires statistiques, enquêtes et études spécifiques						100%	
2.2.1.3	Proportion du personnel enseignants ayant bénéficié de formation sur l'ingénierie de la formation	DGFOMR	MESFPT; MEBAPLN, MESRSI,MARAH	rapports bilans, annuaires statistiques, enquêtes et études spécifiques						100%	
<b>Effet attendu 2.2.2: les spécificités de la formation agricole et rurale sont prises en compte dans le système national de certification</b>											
2.2.2.2	Proportion des professionnels certifiés à travers la Validation des acquis de l'expérience (VAE)	DGFOMR	MESFPT; MEBAPLN, MESRSI,MARAH	rapports bilans, rapports annuels de performance, annuaires statistiques, enquêtes et études spécifiques	ND	50%	70%	80%	90%	100%	
2.2.2.3	Proportion des producteurs certifiés à travers la formation initiale	DGFOMR	MESFPT; MEBAPLN, MESRSI,MARAH	rapports bilans, annuaires statistiques, enquêtes et études spécifiques	ND	75%	80%	90%	100%	100%	

Code	Indicateurs d'effet	Responsables	Partenaires	Source de vérification	Valeur de référence	Cible									
						2026	2027	2028	2029	2030					
<b>Axe stratégique 3:: Amélioration de la gouvernance de l'enseignement et de la formation technique et professionnels agricole.</b>															
<b>Objectif stratégique 3.1 Assurer la coordination des interventions des initiatives d'enseignement et de formation technique et professionnels agricole.</b>															
<b>Effet attendu 3.1.1: La coordination des interventions des initiatives d'enseignement et de formation technique et professionnels agricole est assurée</b>															
3.1.1.1	Proportion des textes réglementaires encadrant la coordination	DGFOMR	BSB; OPA; DGEFTP; PTF, Reseau FAR;	Arrêtés ministériels;	0	100%									
3.1.1.2	Taux de participation des acteurs aux cadres de concertations	DGFOMR	Reseau FAR; BSB; OPA; DGEFTP; PTF	Rapport d'activité	0	100%	100%	100%	100%	100%					
3.1.1.3	Proportion des structures partenaires disposant des points focaux	DGFOMR	Reseau FAR; BSB; OPA; ONG; PTF	Rapport d'activité	0	100%	100%	100%	100%	100%					
<b>Effet attendu 3.1 .2: Des outils d'appui à la coordination des initiatives en matière d'enseignement et de formation technique et professionnels agricoles (EFTPA), sont élaborés</b>															
3.2.1.1	Proportion des outils élaborés	DGFOMR	Reseau FAR; BSB; OPA; DGEFTP; PTF	PV ou CR des activités	0	70%	85%	100%	100%	100%					
<b>Objectif stratégiques 2 ; Renforcer les capacités des acteurs internes et externes</b>															
<b>Effets attendus 3.1.3 : les compétences techniques des acteurs internes et externes sont renforcées</b>															
3.3.1.1	Proportion des acteurs internes et externes formés	DGFOMR	Reseau FAR; BSB; OPA; DGEFTP; PT, DGESS; Points focaux	Rapport d'activité	0	70%	85%		100%						

3.3.1.2	Proportion des fiches renseignées	DGFOMR	Reseau FAR; BSB; OPA; PTF, ONG; Points focaux	Rapport d'activité	0	100%	100%	100%	100%	100%
<b>Effets attendus 3.1.4 : les capacités infrastructurelles et matérielles des acteurs sont renforcées</b>										
3.4.1.1	Proportion de structure dotée en matériel	DGFOMR	Reseau FAR; PTF; ONG	Rapport d'activité; Pv de reception	ND					
3.4.1.2	Proportion de structure dotée en infrastructure	DGFOMR	Reseau FAR	Rapport d'activité	0	100%				

G